



| Travaux et entretien des sites : Vidéosurveillance, sécurité renforcée

A Balma, 3 caméras sont rajoutées : 2 dans le hall d'entrée et 1 dans l'escalier qui remonte du parking souterrain.

A Pessac, suite à des dommages causés à 2 ou 3 reprises au restaurant, la vidéosurveillance a été renforcée par la mise en place de caméras à l'arrière du restaurant et au niveau des façade vitrées.



| Smart Working - Pessac

Le réaménagement se poursuit : **les équipes Entreprises Sud-Ouest, Courtage et Inspection collectives** ont rejoint les zones tampons le temps des travaux, au 1er étage du bâtiment H - côté Est du 8 mars au 26 avril.

Une attention toute particulière pour les Services de la zone **BELORGEY**, au rez-de-chaussée du bâtiment H. La configuration de ces espaces, entièrement vitrés, couplée à une activité de service fortement orientée sur le téléphone pour les uns, sur la nécessité d'être concentré pour les autres, rend le travail particulièrement difficile. La nuisance sonore est très forte. Plusieurs solutions ont été testées : stores absorbant le son, panneaux mobiles isophoniques, plantes, et mise en place de «bulles» pour tenter d'endiguer. Le résultat n'est pas satisfaisant.

Cette situation se produit notamment lors des rassemblements d'équipes deux fois par semaine .

Faute de parvenir à se faire entendre, l'Instance de proximité a décidé de faire remonter le point au niveau du CSE , afin qu'une étude sérieuse soit menée et que de réelles solutions puissent être apportées.

| Evènements et actualités des sites



- **Les Nouveaux entrants** seront accueillis autour d'un petit déjeuner le 18 mars à Pessac, le 2 avril à Balma.
- **La visite de Christophe VERMONT**, directeur la Direction Informatique (dite DT2) est prévue à Pessac. La **CFE-CGC** est très intéressée par un compte rendu de sa visite.
- **Clément ROUXEL**, directeur de la **Communication et Engagement**, se rendra à Balma dans le cadre de Mix'in (sur le droit des femmes)
- **Deux conférences sont programmées** : Pensons Clients le 14 mars et Stratégie Clients le 25 mars : **VOTRE AVIS nous intéresse.**

Ne manquez pas le Live sur le nettoyage
OUTLOOK et ONE DRIVE le 12 mars .



Don du sang le 26 mars
à Pessac



PARTAGEZ VOTRE POUVOIR,
DONNEZ VOTRE SANG !

Le sujet du mois : Qu'est-ce que le CSE ?

Le texte : Article L2312-8 du code du travail :

«I- Le comité social et économique a pour mission d'assurer une expression collective des salariés permettant la prise en compte permanente de leurs intérêts dans les décisions relatives à la gestion et à l'évolution économique et financière de l'entreprise, à l'organisation du travail, à la formation professionnelle et aux techniques de production, notamment au regard des conséquences environnementales de ces décisions.»

Le CSE est une **instance représentative du personnel**, présente dans toutes les entreprises d'au moins 11 salariés.

Concrètement, ce comité est un ensemble de personnes, **élues pour représenter tous les salariés** d'une société.

Représenter les salariés d'une entreprise, c'est **veiller à leur santé physique et mentale.**

Il s'agit aussi de **présenter toutes leurs réclamations à l'employeur** : amélioration de la qualité de vie en entreprise, revendications salariales, réorganisation du temps de travail...

Représenter les salariés, c'est en fait s'**assurer que le droit du travail est respecté dans la société.**

Le Comité Social et Économique (CSE) a pour rôle de contribuer à **promouvoir la santé, la sécurité et les conditions de travail dans l'entreprise.**

Sa fonction est d'**alerter la direction de l'entreprise des risques encourus par les salariés.**

Les missions et prérogatives du CSE incluent également:

- L'analyse des risques professionnels susceptibles d'arriver aux salariés.
- La facilitation de l'emploi des femmes à tous les postes, l'adaptation des postes de travail aux personnes handicapées.
- La proposition d'actions de prévention du harcèlement moral et sexuel, mais également contre les agissements sexistes.
- La garantie d'une expression collective des salariés, permettant la prise en compte de leurs intérêts dans les décisions relatives à la gestion et à l'évolution économique et financière de l'entreprise.

Chez AXA, des **instances de proximités** ont été mises en place. Elles sont le **relai du CSE sur les sites** et traitent les sujets relatifs notamment à la **sécurité et santé des salariés**. Elles font remonter les **réclamations individuelles ou collectives**, à savoir toute question relative à nos droits, qu'ils résultent de la loi , des accords collectifs ou de nos contrats de travail.



Retrouvez votre équipe Sud-Ouest en cliquant sur l'image



Une question, un avis, cliquez ICI